

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

## SOMMAIRE

La mission du ministère du Travail est de contribuer à la prospérité de l'Ontario par la promotion de la santé, de la sécurité, de l'équité et des relations productives sur le lieu de travail et dans la collectivité en général. Le ministère s'occupe principalement de la santé et de la sécurité au travail, des droits et des responsabilités reliés à l'emploi et des relations de travail. Dans ce contexte, le ministère donne des conseils et des renseignements au gouvernement sur les questions touchant le travail et les lieux de travail; établit des normes et des politiques; veille à l'application des normes et des mesures législatives; mène des enquêtes; inspecte les lieux de travail qui nécessitent une aide supplémentaire pour atteindre leur autonomie; collabore avec d'autres pour s'assurer que des mécanismes efficaces sont en place pour fournir des renseignements et de la formation sur les lieux de travail; informe les employeurs et les employés au sujet de leurs droits et leurs d'arbitrage; aide à l'établissement de rapports de travail axés sur la coopération et veille à l'application, et assure l'interprétation de mesures législatives pertinentes portant sur le travail.

Prévisions 2001-2002	PROGRAMMES	Variation	Prévisions 2000-2001	Dépenses 1999-2000
\$		\$	\$	\$
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
18 607 452	Programme d'administration du ministère	1 925 700	16 681 752	18 821 193
3 885 700	Programme de la commission de l'équité salariale	44 000	3 841 700	3 872 828
21 262 900	Programme des relations de travail	651 800	20 611 100	20 706 956
50 579 800	Programme de santé et sécurité au travail	5 909 100	44 670 700	44 508 036
23 764 500	Programme des droits et responsabilités liés à l'emploi	4 450 100	19 314 400	18 494 912
1 000	Programme de technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires	1 000	-	-
<u>118 101 352</u>	<b>Total du ministère - Fonctionnement</b>	<u>12 981 700</u>	<u>105 119 652</u>	<u>106 403 925</u>
44 152	<b>Moins : Crédits législatifs</b>	( 1 000)	45 152	44 152
<u>118 057 200</u>	<b>&lt; TOTAL À VOTER - FONCTIONNEMENT</b>	<u>12 982 700</u>	<u>105 074 500</u>	<u>106 359 773</u>
<b>CLASSIFICATION COMPTABLE</b>				
<u>118 101 352</u>	Dépenses	<u>12 981 700</u>	<u>105 119 652</u>	<u>106 403 925</u>

---



---

**MINISTÈRE DU TRAVAIL**


---



---

**PROGRAMME D'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE :**

Ce programme coordonne les processus de prises de décisions du ministère et fournit les services techniques et professionnels afin que les programmes du ministère soient fournis de façon efficace. Ces programmes comportent le Bureau du ministre, le Bureau du sous-ministre, les services juridiques, les communications, les finances et l'administration, les ressources humaines ainsi que les services de vérification, et de la technologie de l'information.

De plus, le programme offre des services de soutien administratif et financier aux Commissions d'enquête du ministère des Affaires civiles et du Groupement de l'économie et des affaires.

<b>CRÉDIT et poste</b>	Prévisions 2001-2002	<b>PROGRAMME ET ACTIVITÉS</b>	Variation	Prévisions 2000-2001	Dépenses 1999-2000
	\$		\$	\$	\$
<b>1601</b>		<b>PROGRAMME D'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
1	18 563 300	Administration du ministère .....	1 925 700	16 637 600	18 777 041
L		Traitement versé au ministre en vertu de la			
	32 997	Loi sur le Conseil exécutif .....	-	32 997	32 997
L		Traitement versé à l'adjoint parlementaire en			
	11 155	vertu de la Loi sur le Conseil exécutif .....	-	11 155	11 155
	<u>18 607 452</u>	Total - Fonctionnement .....	<u>1 925 700</u>	<u>16 681 752</u>	<u>18 821 193</u>
	44 152	Moins : Crédits législatifs .....	-	44 152	44 152
	<u>18 563 300</u>	<b>Montant à voter</b> .....	<u>1 925 700</u>	<u>16 637 600</u>	<u>18 777 041</u>

---

- NOTES -



---



---

**MINISTÈRE DU TRAVAIL**


---



---

**PROGRAMME DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE :**

Le Bureau de l'équité salariale est responsable de l'administration de la Loi sur l'équité salariale et assure l'instauration et le maintien de l'équité salariale en Ontario, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé par le biais d'un processus indépendant appuyé par des activités de sensibilisation, des politiques et de la recherche, et des services de règlement des différends.

Le Tribunal de l'équité salariale, un tribunal administratif tripartite quasi-judiciaire, est chargé de statuer sur les litiges découlant de la Loi sur l'équité salariale.

---

<b>CRÉDIT et poste</b>	Prévisions 2001-2002	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation	Prévisions 2000-2001	Dépenses 1999-2000
	\$		\$	\$	\$
<b>1602</b>		<b>PROGRAMME DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
1	2 859 600	Bureau de l'équité salariale .....	135 500	2 724 100	2 922 174
2	1 026 100	Tribunal de l'équité salariale .....	( 91 500)	1 117 600	950 654
	<u>3 885 700</u>	Total - Fonctionnement .....	<u>44 000</u>	<u>3 841 700</u>	<u>3 872 828</u>
	<u>3 885 700</u>	<b>Montant à voter</b> .....	<u>44 000</u>	<u>3 841 700</u>	<u>3 872 828</u>

---

- NOTES -



---



---

**MINISTÈRE DU TRAVAIL**


---



---

**PROGRAMME DES RELATIONS DE TRAVAIL :**

Ce programme vise à promouvoir des relations de travail stables et des rapports harmonieux sur les lieux de travail dans la province.

La Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) est un tribunal indépendant, quasi-judiciaire qui assure la médiation et l'arbitrage des différends en matière d'emploi et de relations de travail en vertu de diverses lois de l'Ontario. Sur le plan des relations de travail, la Commission est responsable de l'accréditation des syndicats, de l'étude des pratiques déloyales de travail, des grèves et lock-out illégaux et de la résiliation des droits de négociation. La Commission veille aussi à l'observation du droit du travail en étudiant les décisions rendues par les agents des normes d'emploi et les inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail, et aide à la médiation et à l'arbitrage d'autres différends afin de promouvoir des pratiques de travail sécuritaires, équitables et harmonieuses sur les lieux de travail de l'Ontario.

Les commissions d'appel de la fonction publique sont formées de deux tribunaux indépendants quasi-judiciaires qui s'occupent des relations de travail des employés de la Couronne de l'Ontario. Il s'agit de la Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne et de la Commission des griefs de la fonction publique.

Le programme des Relations patronales-syndicales fournit une aide neutre et indépendante aux syndicats et aux employeurs grâce à la conciliation et la médiation rattachées aux conventions collectives, à la nomination d'arbitres et aux renseignements sur les négociations collectives.

<b>CRÉDIT et poste</b>	Prévisions 2001-2002	<b>PROGRAMME ET ACTIVITÉS</b>	Variation	Prévisions 2000-2001	Dépenses 1999-2000
	\$		\$	\$	\$
<b>1603</b>		<b>PROGRAMME DES RELATIONS DE TRAVAIL</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
1	11 695 100	Commission des relations de travail . . . . .	114 000	11 581 100	11 994 479
2	1 239 900	Commissions d'appel de la fonction publique	123 100	1 116 800	1 117 855
3	8 327 900	Relations patronales-syndicales . . . . .	414 700	7 913 200	7 594 622
	<u>21 262 900</u>	Total - Fonctionnement . . . . .	<u>651 800</u>	<u>20 611 100</u>	<u>20 706 956</u>
	<u>21 262 900</u>	<b>Montant à voter</b> . . . . .	<u>651 800</u>	<u>20 611 100</u>	<u>20 706 956</u>

---

- NOTES -

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

## CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

<b>FONCTIONNEMENT</b>		Relations patronales-syndicales (1603-3)	\$
Commission des relations de travail (1603-1)	\$	Traitements et salaires .....	5 355 000
Traitements et salaires .....	7 385 500	Avantages sociaux .....	963 900
Avantages sociaux .....	1 112 200	Transports et communications .....	746 300
Transports et communications .....	905 000	Services .....	1 150 200
Services .....	2 167 400	Fournitures et matériel .....	112 500
Fournitures et matériel .....	125 000	<u>8 327 900</u>	
	<u>11 695 100</u>	Total (Fonctionnement) - Programme des relations de travail	<u>21 262 900</u>
Commissions d'appel de la fonction publique (1603-2)			
Traitements et salaires .....	424 300		
Avantages sociaux .....	92 600		
Transports et communications .....	110 000		
Services .....	1 618 600		
Fournitures et matériel .....	15 000		
	<u>2 260 500</u>		
Moins : Recouvrements .....	1 020 600		
	<u>1 239 900</u>		

---



---

**MINISTÈRE DU TRAVAIL**


---



---

**PROGRAMME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL :**

Le programme Santé et sécurité au travail a pour principal rôle de mettre en place, de communiquer et d'appliquer les lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail afin de réduire ou d'éliminer les blessures ou maladies en milieu de travail.

Le programme de santé et sécurité au travail assure le respect de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, et aide à créer des milieux de travail sains et sécuritaires. Par l'application de la Loi et des règlements y afférents, ce programme encourage les employeurs et les employés à collaborer à l'identification et la prévention des dangers pour la santé et la sécurité.

Le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs offrent des services consultatifs et éducatifs aux travailleurs non syndiqués victimes d'accident et aux patrons de petites entreprises (respectivement), et les représentent devant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et devant le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

<b>CRÉDIT et poste</b>	Prévisions 2001-2002	<b>PROGRAMME ET ACTIVITÉS</b>	Variation	Prévisions 2000-2001	Dépenses 1999-2000
	\$		\$	\$	\$
<b>1604</b>		<b>PROGRAMME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
1	50 576 800	Santé et sécurité au travail .....	5 910 100	44 666 700	44 508 036
2		Administration du Programme de consultation portant sur la sécurité professionnelle et			
	1 000	assurance contre les accidents du travail ....	-	1 000	-
3	1 000	Bureau des conseillers des travailleurs .....	-	1 000	-
4	1 000	Bureau des conseillers des employeurs .....	-	1 000	-
L		Formation des équipes de sauvetage dans			
	-	les mines .....	( 1 000)	1 000	-
	<u>50 579 800</u>	<b>Total - Fonctionnement</b> .....	<u>5 909 100</u>	<u>44 670 700</u>	<u>44 508 036</u>
	-	Moins : Crédits législatifs .....	( 1 000)	1 000	-
	<u>50 579 800</u>	<b>Montant à voter</b> .....	<u>5 910 100</u>	<u>44 669 700</u>	<u>44 508 036</u>

---

- NOTES -

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

## CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

<b>FONCTIONNEMENT</b>			Bureau des conseillers des travailleurs (1604-3)	
Santé et sécurité au travail (1604-1)		\$		\$
Traitements et salaires .....		31 527 200	Traitements et salaires .....	5 320 200
Avantages sociaux .....		6 113 800	Avantages sociaux .....	882 900
Transports et communications .....		3 171 500	Transports et communications .....	403 000
Services .....		8 203 400	Services .....	1 083 500
Fournitures et matériel .....		1 619 900	Fournitures et matériel .....	119 000
Paiements de transfert		\$	Paiements de transfert	
Subventions à l'Institut			Initiative de formation du Programme de	
canadien de			consultation portant sur la sécurité	
radioprotection .....	40 000		professionnelle et assurance contre les	
Subventions afin de			accidents du travail .....	1 245 000
promouvoir l'amélioration				<u>9 053 600</u>
des pratiques de santé et			Moins : Recouvrements .....	<u>9 052 600</u>
sécurité .....	1 000			<u>1 000</u>
		41 000		
		<u>50 676 800</u>		
Moins : Recouvrements .....		100 000		
		<u>50 576 800</u>		
			Bureau des conseillers des employeurs (1604-4)	
Administration du Programme de			Traitements et salaires .....	1 909 100
consultation portant sur la sécurité			Avantages sociaux .....	319 300
professionnelle et assurance contre les			Transports et communications .....	215 700
accidents du travail (1604-2)			Services .....	394 900
Traitements et salaires .....		453 900	Fournitures et matériel .....	133 600
Avantages sociaux .....		71 000		<u>2 972 600</u>
Transports et communications .....		8 200	Moins : Recouvrements .....	<u>2 971 600</u>
Services .....		5 600		<u>1 000</u>
Fournitures et matériel .....		10 400	Total (Fonctionnement) - Programme de santé	50 579 800
		549 100	et sécurité au travail	<u><u>50 579 800</u></u>
Moins : Recouvrements .....		548 100		
		<u>1 000</u>		

---



---

**MINISTÈRE DU TRAVAIL**


---



---

**PROGRAMME DES DROITS ET RESPONSABILITÉS LIÉS À L'EMPLOI :**

Ce programme assure l'administration et l'application de la Loi sur les normes d'emploi ainsi que de la législation et des règlements connexes.

Le programme des normes d'emploi assure la protection des travailleurs et des travailleuses de l'Ontario grâce à des normes minimales d'emploi régissant les salaires et les conditions de travail. Il encourage le respect volontaire des normes par le biais d'initiatives de prévention et il en assure la mise en œuvre par le biais d'inspections, d'enquêtes et de mesures d'application.

---

<b>CRÉDIT et poste</b>	Prévisions 2001-2002	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation	Prévisions 2000-2001	Dépenses 1999-2000
	\$		\$	\$	\$
<b>1605</b>		<b>PROGRAMME DES DROITS ET RESPONSABILITÉS LIÉS À L'EMPLOI</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
1	23 764 500	Normes d'emploi .....	4 450 100	19 314 400	18 494 912
	<u>23 764 500</u>	Total - Fonctionnement .....	<u>4 450 100</u>	<u>19 314 400</u>	<u>18 494 912</u>
	<u>23 764 500</u>	<b>Montant à voter</b> .....	<u>4 450 100</u>	<u>19 314 400</u>	<u>18 494 912</u>

---

- NOTES -

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

## CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

## FONCTIONNEMENT

	\$
Normes d'emploi (1605-1)	
Traitements et salaires .....	14 075 600
Avantages sociaux .....	2 801 100
Transports et communications .....	1 991 300
Services .....	4 433 300
Fournitures et matériel .....	461 200
Paiements de transfert	
Subventions afin de promouvoir l'amélioration des pratiques d'emploi .....	2 000
	<u>23 764 500</u>
Total (Fonctionnement) - Programme des droits et responsabilités liés à l'emploi	<u>23 764 500</u>

---



---

**MINISTÈRE DU TRAVAIL**


---



---

**PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - GROUPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES AFFAIRES :**

Le Programme de technologie de l'information – Groupement de l'économie et des affaires est chargé de fournir des services de gestion de l'information et de technologie de l'information aux ministères suivants : Services aux consommateurs et aux entreprises; Développement économique et Commerce; Énergie, Sciences et Technologie; et Travail. Grâce à la structure en groupement, les ministères clients peuvent obtenir rapidement et économiquement le soutien dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs communs et individuels de promotion des affaires et des services gouvernementaux par voie électronique comme moyen d'améliorer stratégiquement la prestation des services publics.

CRÉDIT et poste	Prévisions 2001-2002	PROGRAMME ET ACTIVITÉS	Variation	Prévisions 2000-2001	Dépenses 1999-2000
	\$		\$	\$	\$
<b>1606</b>		<b>PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - GROUPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES AFFAIRES</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
1		Technologie de l'information - Groupement de			
	1 000	l'économie et des affaires .....	1 000	-	-
	<u>1 000</u>	<u>Total - Fonctionnement .....</u>	<u>1 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>1 000</u>	<u>Montant à voter .....</u>	<u>1 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

---

- NOTES -

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

## CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

## FONCTIONNEMENT

Technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires (1606-1)	\$
Traitements et salaires .....	6 461 000
Avantages sociaux .....	1 233 200
Transports et communications .....	550 600
Services .....	27 394 700
Fournitures et matériel .....	209 900
	<u>35 849 400</u>
Moins : Recouvrements .....	35 848 400
	<u>1 000</u>
Total (Fonctionnement) - Programme de technologie de l'information - Groupement de l'économie et des affaires	<u><u>1 000</u></u>

